

Reçu le :	
Réservé au service :	
Code Famille :	
Saisi le :	



**ANNÉE
SCOLAIRE
2020/2021**

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE

L'inscription scolaire se fait sur rendez-vous uniquement en téléphonant au 04 72 36 14 68. Merci de venir au rendez-vous avec cette demande remplie et accompagnée des justificatifs demandés **avant le 29 mai 2020.**

Coordonnées de l'enfant

Nom : Prénom :
 Né(e) le : à Dépt :
 Sexe : F M

Responsable légal 1 de l'enfant

Nom Prénom :

 Nom de jeune fille :
 Né(e) le :
 Exerce l'autorité parentale oui non
 Adresse :
 Tél : Port
 Mail :
 Employeur :
 Profession :
 Tel professionnel :
 marié divorcé séparé célibataire pacsé autre

Responsable légal 2 de l'enfant

Nom Prénom :

 Nom de jeune fille :
 Né(e) le :
 Exerce l'autorité parentale oui non
 Adresse :
 Tél : Port
 Mail :
 Employeur :
 Profession :
 Tel professionnel :
 marié divorcé séparé célibataire pacsé autre

J'atteste exercer l'autorité parentale sur l'enfant pour lequel je demande une pré-inscription scolaire, que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité et que je suis informé(e) qu'est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. (Cf. article 441-7 du code pénal)

Fait à : le : Signature

Cette demande complétée et accompagnée des pièces justificatives demandées devra être remise lors du rendez-vous à : l'Accueil de l'Espace de Roger Pestourie (Pôle de Services Municipaux - 21, place du 11 Novembre 1918 - 69500 BRON)

Tournez SVP ➡

Justificatifs à joindre à votre inscription

- une copie de justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF/eau **sans échéancier**, téléphone **hors portable**, quittance de loyer, acte Notarial, ouverture de compte précisant résidence principale...)
- une copie du livret de famille (page des parents et tous les enfants) ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant
- pour les parents divorcés, une copie du justificatif de garde de l'enfant (jugement de divorce) ou, pour les personnes séparées (en instance de divorce), une attestation des deux parents justifiant de leur accord à cette inscription ainsi qu'une photocopie de leur pièce d'identité

Votre pré-inscription définitive ne pourra être valable qu'à réception d'un certificat envoyé par nos services ou remis en main propre.



Tout dossier incomplet ne sera pas traité et vous sera retourné.